

Privas, mercredi 22 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La campagne de dépistage du Covid-19 et les renforts en personnels se déploient dans les établissements médico-sociaux de l'Ardèche

La campagne de dépistage annoncée le 6 avril par le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, se déploie dans les EHPAD de l'Ardèche. Sous l'égide de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec le Conseil départemental puisqu'il s'agit de structures sous compétence conjointe, et avec l'appui de la Préfecture, 9 établissements ont bénéficié de ces dépistages dès le 11 avril et 7 sont programmés cette semaine.

Dans ce département où le nombre structures d'accueil pour personnes âgées est important, une attention particulière est portée à la situation des 64 EHPAD qui sont confrontés à des défis majeurs pour protéger la santé de leurs résidents et de leurs personnels.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental et la Préfecture de l'Ardèche saluent l'engagement de tous les professionnels qui, dès le début de la crise, ont mis en place les mesures de protection, ainsi que tous les acteurs impliqués dans le déploiement de ce dispositif exceptionnel de dépistage.

La campagne de dépistage actuellement menée a pour objectif d'avoir une vision précise de la situation dans les établissements et de leur permettre de construire **un plan d'actions adapté à la situation** afin de contenir, autant que possible, la propagation du virus.

Une stratégie de dépistage pilotée par l'ARS avec le Conseil départemental de l'Ardèche et la Préfecture de l'Ardèche

La stratégie régionale de dépistage prévoit que les EHPAD prioritaires pour débiter cette campagne de tests sont **ceux dans lesquels au moins un cas de Covid-19 a été confirmé**, que ce soit dans les effectifs des personnels, ou ceux des résidents. Dans ce cadre, **le dépistage est proposé à tous les professionnels** de l'établissement, qu'ils présentent des symptômes ou non, et à un nombre ciblé de résidents. L'opportunité de tester l'ensemble des résidents est examinée, au cas par cas, en lien avec l'équipe médicale. Dans le département, 26 établissements sont concernés par au moins un cas de Covid-19.

L'ARS, le Conseil départemental et la Préfecture ont priorisé et planifié **la campagne de dépistage**, en tenant en compte des situations épidémiques dans les établissements et aussi des capacités d'analyse des laboratoires.

16 établissements médico-sociaux du département sont inscrits en priorité dans la démarche de dépistage : 14 EHPAD et 2 établissements pour personnes en situation de handicap. Parmi ces 16 structures, 9 ont bénéficié des dépistages dès le 11 avril, ce qui représente plus de 203 résidents et 163 personnels testés, 7 autres sont programmés cette semaine dont 2 maisons d'accueil spécialisé.

La démarche est progressive, ainsi à la fin de la semaine prochaine, la totalité des 26 établissements dans lesquels un cas de Covid-19 est confirmé à ce jour, aura fait l'objet d'un dépistage.

La mobilisation des laboratoires permet une capacité de dépistage soutenue

La mise en œuvre de cette campagne inédite de dépistage a pu débiter avec le concours des équipes médicales et des professionnels des établissements appuyés, si nécessaire, par les équipes mobiles d'hygiène hospitalière des centres hospitaliers de Privas, Aubenas et Annonay et des laboratoires du département.

Une organisation coordonnée « établissement-laboratoire » a été mise en place, les personnels soignants de structures médico-sociales ont été formés pour réaliser les prélèvements, qui sont ensuite analysés dans les laboratoires de biologie médicale référencés pour procéder au diagnostic virologique Covid-19.

Les EHPAD bénéficient d'un soutien multiple

Les EHPAD bénéficient de soutiens multiples dans la gestion de l'épidémie :

- Un suivi épidémiologique quotidien ainsi qu'un temps d'échange hebdomadaire sont proposés par l'ARS et le Conseil départemental à tous les établissements en proximité. Ces temps d'échange permettent de mesurer les différents besoins des structures médico-sociales et en particulier d'identifier les renforts en personnels utiles ceux en difficulté.
- Pour chacun, le Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (Cpias) et les équipes mobiles d'hygiène (EMH), financées par l'ARS, interviennent pour accompagner les mesures mises en œuvre et l'ARS organise notamment la coordination des renforts en lien avec la préfecture et le Conseil départemental.
- Des renforts de professionnels ont pu d'ores et déjà être mobilisés grâce à la contribution des médecins libéraux, des infirmières libérales, des élèves infirmiers et aides-soignants qui ont proposé leurs services que l'ARS a sollicités.
- La préfecture de l'Ardèche coordonne le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la délégation militaire départementale qui sont intervenus au profit de plus de 15 établissements dans des missions d'accueil et d'assistance à la personne.
- Le Conseil départemental a quant à lui mobilisé les agents des collèges et les personnels médico-sociaux, volontaires pour appuyer et/ou remplacer leurs homologues dans les Ehpads.

A l'avenir et à demande de l'ARS et de la Préfecture, le service départemental d'incendie et de secours pourra mobiliser des équipes de préleveurs capables de venir renforcer celles déjà présentes.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Préfecture de l'Ardèche
04 75 66 50 16/14/07
pref-communication@ardeche.gouv.fr

Département de l'Ardèche
04 75 66 71 46/12
com@ardeche.fr